# **SYNDICAT NATIONAL**

DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS



### LE SNPI EST MEMBRE

### Commission Nationale de la C<u>opropriété</u>

La Commission relative à la Copropriété, créée par arrêté du 4 août 1987, est chargée de répertorier les difficultés d'application de la loi fixant le statut de la copropriété (loi du 10 juillet 1965), de rechercher des solutions et de proposer aux gouvernement des modifications législatives ou réglementaires.



#### **CEPI**

Créé en 1990, le Conseil Européen des Professions Immobilières (CEPI) est une association internationale sans but lucratif qui a son siège à Bruxelles. Elle est la principale association professionnelle européenne des agents immobiliers et des administrateurs de biens.

Dans un contexte européen en plein développement, les agents immobiliers et les administrateurs de biens ont tenu à lui confier une mission commune: soutenir les transactions immobilières européennes et transfrontalières, en valorisant et renforçant la fonction et l'action des professionnels immobiliers.

Le SNPI est membre du Conseil d'Administration et du bureau du conseil d'administration.

www.cepi.eu

#### **CNC**: Commission Nationale de Concertation

La Commission Nationale de Concertation a pour mission de contribuer à l'amélioration des rapports entre bailleurs locataires de locaux à usage d'habitation. A cet effet, elle comprend des représentants d'organisations représentatives de bailleurs, locataires et gestionnaires et émet des avis et des propositions.



#### **AMEPI**

L'AMEPI est un outil permettant aux agents immobiliers de mettre en commun leurs mandats exclusifs au sein d'un même fichier informatique. La mise en place de ce fichier vise à accroître la part de marché des professsionnels de l'immobilier:

- en augmentant l'offre de biens proposée par les agences,
- en facilitant l'obtention de mandats exclusifs.

Le SNPI est membre du Conseil d'Administration et du bureau du conseil d'administration.

www.amepi.fr



### **CEFI**: Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Immobilier

Les accords nationaux interprofessionnels (A.N.I) ont initié depuis 1991 la création d'une Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP). Ces textes ont une valeur obligatoires puisque étendus par le ministère du travail. Concernant la branche de l'immobilier, notre CPNEFP est formalisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Immobilier (CEFI).



#### **FIABCI**

Depuis sa création il y a 52 ans, la FIABCI (la Fédération Internationale des Professions Immobilières) s'est forgée une réputation enviable de porte-parole authentique de l'immobilier international. Sa composition pluridisciplinaire et véritablement internationale fait que la FIABCI ne sert l'intérêt d'aucun parti politique ni d'aucun pays. Son impartialité et ses missions orientent naturellement les O.N.G. vers la FIABCI à l'échelle nationale comme internationale.

Le SNPI est membre du Conseil d'Administration et du bureau du conseil d'administration de FIABCI France.

www.fiabci.com

### COPI: Comité des Organisations Patronales des Professions Immobilières

Cette union de syndicats a pour objet de regrouper les moyens nécessaires pour assurer pleinement les responsabilités incombant aux organisations syndicales patronales (consultation, communication...) lors des différentes négociations qui sont amenées à se tenir (emploi, salaires, formations, classification...).



#### **TEGOVA**

Créée en 1999, TEGOVA est une organisation regroupant des associations nationales d'experts immobiliers. Son principal objectif est la création et le développement de standards pour l'évaluation immobilière, la formation et la qualification des experts, ainsi que l'établissement de règles éthiques pour les évaluateurs. TEGOVA soutient ses associations membres au sein des pays de l'Union européenne et des marchés émergents d'Europe centrale et de l'est, dans l'introduction de ces standards. Son but est de créer une plateforme ouverte à de nouveaux pays européens offrant la possibilité de s'exprimer d'une seule voix sur l'expertise immobilière. A ce jour TEGOVA représente les intérêts de 43 associations dans 26 pays pour 120 000 membres.

www.tegova.org

### BIENVENUE AU SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Premier Syndicat Français de l'Immobilier.

Vous trouverez dans cette plaquette de présentation les principaux services proposés par le SNPI et ses équipes, ainsi que le détail des organisations nationales et internationales dont il est membre.

Le SNPI se veut une organisation totalement consacrée à la défense des intérêts de ses adhérents : Agents immobiliers, Administrateurs de biens, Syndics de copropriétés et Experts en évaluation immobilière.

Dialogue, dynamisme, rencontres et représentation auprès des pouvoirs publics sont les maîtres mots de notre action.

Depuis 50 ans, le SNPI, par son implication constructive, a su s'imposer comme un interlocuteur de référence des instances nationales et européennes de décisions et prendre part à la mise en place des textes législatifs et réglementaires qui organisent nos professions: Loi Hoguet du 02/01/1970 et son décret du 20/07/1972.

Le SNPI a participé à l'élaboration de textes tels que la réforme de la Loi Hoguet en 2005, la Loi Carrez en 1997, la Loi SRU de 2000, et les Lois Grenelle et Grenelle II.

Son action est également très forte dans la gestion de la Convention Collective Nationale de l'Immobilier. Nous veillons à faire respecter les intérêts des professionnels.

Bien entendu, sans dialogue, une institution ne progresse pas. C'est grâce à votre implication et à vos échanges avec les représentants du SNPI que se construit notre profession.

Le SNPI est résolument tourné vers l'avenir. Présent sur internet via www.snpi.fr, à travers les applications iPhone, iPad et Android, ainsi que sur Facebook et Twitter, vous bénéficiez d'une large communication et d'une réelle vitrine pour vous valoriser. Vous pouvez également télécharger vos mandats, compromis et autres documents sur le site du SNPI.

Bien fidèlement.

Alain DUFFOUX Président du SNPI

### SERVICE JURIDIQUE

Composé de juristes spécialisés en droit immobilier et en droit social, notre service juridique est consultable sur simple appel téléphonique, par mail ou par courrier.

Ces professionnels du droit répondent à vos questions, interrogations et vous apportent un soutien juridique permettant une meilleure efficacité de votre entreprise au bénéfice de votre clientèle.

Par ailleurs, les juristes du SNPI réalisent des dossiers complets sur les thèmes importants :

- le droit à commission,
- les congés des locataires,
- le droit de préemption,
- l'Agent commercial,
- les Conventions collectives... vous donnant une lisibilité simplifiée des textes officiels.

Le service juridique du SNPI vous tient aussi régulièrement informé par :

- Les **bulletins d'informations** trimestriels regroupant les nouveaux textes relatifs à l'exercice de la profession, les dernières jurisprudences et l'actualité de l'immobilier;
- Les **flashs infos**, adressés par fax ou emails, portant sur les informations à caractère urgent;
- Les **réunions départementales et régionales** au cours desquelles les juristes et intervenants extérieurs vous présentent des thèmes majeurs et apportent des réponses précises et immédiates à vos interrogations.

## LES SERVICES





Les Assurances Réglementaires des Professionnels Immobiliers

VHS est une filiale à 100% du SNPI.

Sa vocation est de négocier des assurances qui répondent au mieux aux attentes des souscripteurs en diffusant une large gamme de couvertures en RCP avec des seuils minima, adaptables à vos besoins, et toujours en adéquation avec l'évolution de la loi Hoguet et ses décrets d'application. Cette politique de sécurisation de votre activité au quotidien s'est accompagnée d'un maintien de primes forfaitaires très concurrentielles.

Une équipe de spécialistes permet d'optimiser les délais de réactivité et de mise en place des différents contrats et / ou de réponses aux interrogations de la part des souscripteurs.

Son site Internet et le traitement des emails viennent conforter cette volonté de proximité vis-à-vis des souscripteurs.

Les contrats de VHS:

- R.C.P «Loi Hoguet»: transactions, gestion et prestations touristiques.
- Garanties Financières «Loi Hoguet»: transactions, gestion et prestations touristiques.
- R.C.P Conseil en Patrimoine Immobilier.

L'objectif est de proposer des contrats d'assurances de responsabilité civile professionnelle et de garanties financières, dédiés aux professionnels immobiliers.

www.vhs.fr



ASSERIS est une filiale à 100% du SNPI.

Asseris a négocié, auprès de différentes compagnies de renom, des garanties permettant de répondre à vos attentes en matière de protection juridique du dirigeant, de couverture de Responsabilité Civile Professionnelle de vos collaborateurs non salariés ainsi que des contrats couvrant les risques locatifs.

Dans un monde de plus en plus complexe, le souci de notre équipe, grâce à son expérience, sera de gérer au mieux vos intérêts et de vous permettre d'évoluer dans un environnement sécurisé, que ce soit pour vous, vos collaborateurs ou vos clients.

Asseris est une structure entièrement dédiée aux contrats d'assurances de protection des personnes et des acteurs de l'immobilier.

Les contrats d'ASSERIS:

- R.C.P. Négociateur Immobilier non salarié,
- Protection Juridique,
- GRL2 (Garantie Universelle des Risques Locatifs),
- GLI (Garantie des Loyers Impayés).

www.asseris.fr



04-05



Afin de favoriser l'excellence professionnelle de ses membres, le SNPI à travers sa filiale VHS Formation, propose des actions de formation adaptées à vos besoins et à vos métiers.

Un ensemble de formations dont les modules répondent aux demandes précises des adhérents.

C'est pourquoi le SNPI s'est associé aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés des professions immobilières pour constituer la CEFI - Commission paritaire nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle de l'Immobilier.

Il a été mis en place un ensemble de formations, dont les modules répondent aux demandes précises des adhérents, et s'inscrivent dans les directives nationales de l'AGEFOS-PME (l'organisme financeur de la formation).

Par ailleurs, VHS Formation se donne pour mission de répondre et de préparer l'avenir de ses membres en partenariat avec les Universités, à travers l'ouverture à Paris d'une première promotion de BTS des Professions Immobilières, ainsi que par l'accompagnement des professionnels dans l'obtention de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Il est dans l'intérêt de tous d'améliorer constamment nos compétences afin d'être toujours mieux formés, informés, entendus et défendus.

www.vhs.fr

## WWW.SNPI.COM @

Le SNPI a été le premier syndicat professionnel du secteur de l'immobilier à se doter d'un site Internet (dès 1996). Dédié à la fois à vos agences et au grand public, ce site comporte une partie Intranet «Espace Professionnel» réservée aux adhérents. Avec son interface simple et moderne, il vous permet de retrouver toutes les informations **sur le Syndicat** (annuaire actualisé des adhérents, bulletins d'informations,

flashs infos, lieux et dates des formations, textes juridiques, réglementations et jurisprudences), de créer et consulter vos offres d'emploi, et de **diffuser** toutes vos annonces immobilières à destination du grand public.

En nous contactant sur snpi@snpi.com, vous pouvez nous poser vos questions et nous faire part de vos suggestions.



NOUVEAU

### **DOCUMENTS EN LIGNE**



Prêts à remplir, téléchargez vos mandats, compromis et contrats sur votre **Espace Adhérents SNPI.** 

www.snpi.com



### FACEBOOK & TWITTER



Prolongement parfait de notre site Internet, vous retrouvez sur notre page Facebook des informations relatives à l'immobilier, nos flashs infos, la liste de nos partenaires ainsi que des liens d'actualité sociale ou légale. Chaque jour, nous posons une question d'ordre social ou juridique et nos juristes y répondent.

Nous vous proposons également régulièrement des quizz juridiques afin de tester vos connaissances de manière ludique et conviviale.

Toujours dans le but d'intensifier notre présence sur Internet, le SNPI diffuse également des informations sur le réseau social Twitter (retrouvez nous avec le nom d'utilisateur SNPI\_fr). Ce service connaît un succès grandissant (environ 100 millions d'utilisateurs). Il permet d'envoyer gratuitement des messages brefs de 140 caractères, lisibles sur Internet ou sur un téléphone mobile. C'est une plateforme d'échanges populaires où se concentre une importante communauté virtuelle et qui s'avère être un relais d'informations, de partage et d'échange intéressants.

Alors n'attendez plus, rejoignez nous en ligne, dès maintenant!

# OBSERVATOIRE DE CONJONCTURE DU SNPI

L'observatoire SNPI est un outil de connaissance et d'analyse des conjonctures économiques et sociales dans lesquelles évoluent les professionnels immobiliers. Réalisé tous les trimestres auprès de plus de 500 professionnels SNPI, il permet de connaître les grandes orientations générales économiques. L'observatoire analyse également l'opinion des professionnels du secteur sur les volumes de transactions et de visites ainsi que sur les tendances liées au prix du marché.

### **CLAMEUR**

Sous forme associative, CLAMEUR se veut un outil de connaissance et d'analyse des marchés de l'habitat locatif privé. Il recueille des références locatives précises auprès des professionnels immobiliers et de la propriété immobilière afin d'établir une cartographie des marchés de l'habitat locatif privé des quatre cents plus grandes villes françaises.

Ces données alimentent deux sites internet:

- L'un réservé aux membres afin de leur fournir des références opposables,
- L'autre ouvert au grand public et aux adhérents des membres présentant les marchés de l'habitat locatif privé des plus grandes villes françaises.

www.clameur.fr

### Sont notamment inclus dans votre cotisation syndicale:

- Accès illimité au service juridique du SNPI
  - Bulletins d'informations SNPI
- Réunions départementales et régionales d'information
- Publication illimitée de vos annonces sur le site SNPI.com
  - Téléchargement de vos contrats types (mandats...)
    - Accès aux bases d'informations SNPI

